



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 23.06.2009 L'an deux mille neuf et le vingt neuf juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO-HOUDET, COMBES, Mrs CRESPO, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIE, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 09/111 **Absents :** Mme SABY (excusée), Mr MARTY (excusé), Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr BALOUP (excusé).

Secrétaire : Mme BONNÉ.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Delpoux

**AVENANT N° 1 AU
MARCHE DES
TRAVAUX DE LA
10^{EME} TRANCHE
ASSAINISSEMENT
PASSE AVEC LE
GROUPEMENT
D'ENTREPRISE
GIULIANI TP/RIGAL**

Par délibération en date du 30 juin 2008, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un marché avec le groupement Giuliani TP/RIGAL d'un montant de 552 249,80 € H.T. pour la réalisation des travaux de la 10^{ème} tranche d'assainissement.

Au cours du chantier, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux complémentaires constitués de :

- branchements particuliers sur les réseaux neufs EP, EU et AEP rue Puech de la Borie et rue des Brus ;
- ouvrages de captage des EP rue Puech de la Borie et rue des Brus ;
- travaux de voirie rue Puech de la Borie, rue des Brus, impasse de la Rivayrolle.

Le montant de ces travaux complémentaires est de 34 372,50 € H.T.

Adopté à l'unanimité

Par ailleurs, des économies d'un montant de 17 630 € H.T. ont pu être réalisées.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant au marché initial. Le montant de l'avenant est de la différence entre les plus valeurs et les moins values, soit 16 742,50 € H.T.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec le groupement Giuliani TP/RIGAL pour la réalisation des travaux de la 10^{ème} tranche d'assainissement.

DIT que le montant de l'avenant, compte tenu des plus-values et des moins-values, s'élève à 16 742,50 € H.T.

DIT que les crédits sont inscrits au budget assainissement 2009.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,